

DEPARTEMENT DE L'EURO
LE MANOIR-SUR-SEINE
LE CLOS FOSSIER

Plan de vente provisoire

Lot n° : 9

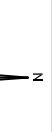
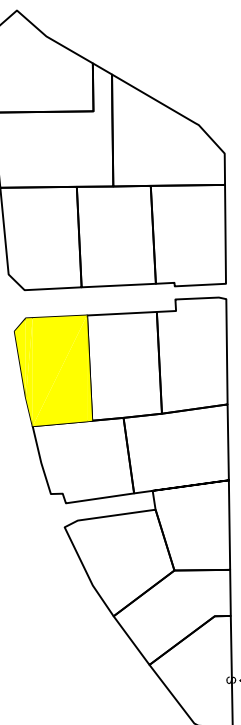
Référence cadastrale : ZD n° XX

Surface plancher : 300

Echelle : 1/200

Date de publication : 20 octobre 2023

Plan de situation



Maître d'ouvrage



Tél : 02 35 18 00 21
Bureau d'études V.R.D
SODEREF

SODEREF



Tél : 02 32 71 01 09

Géomètre

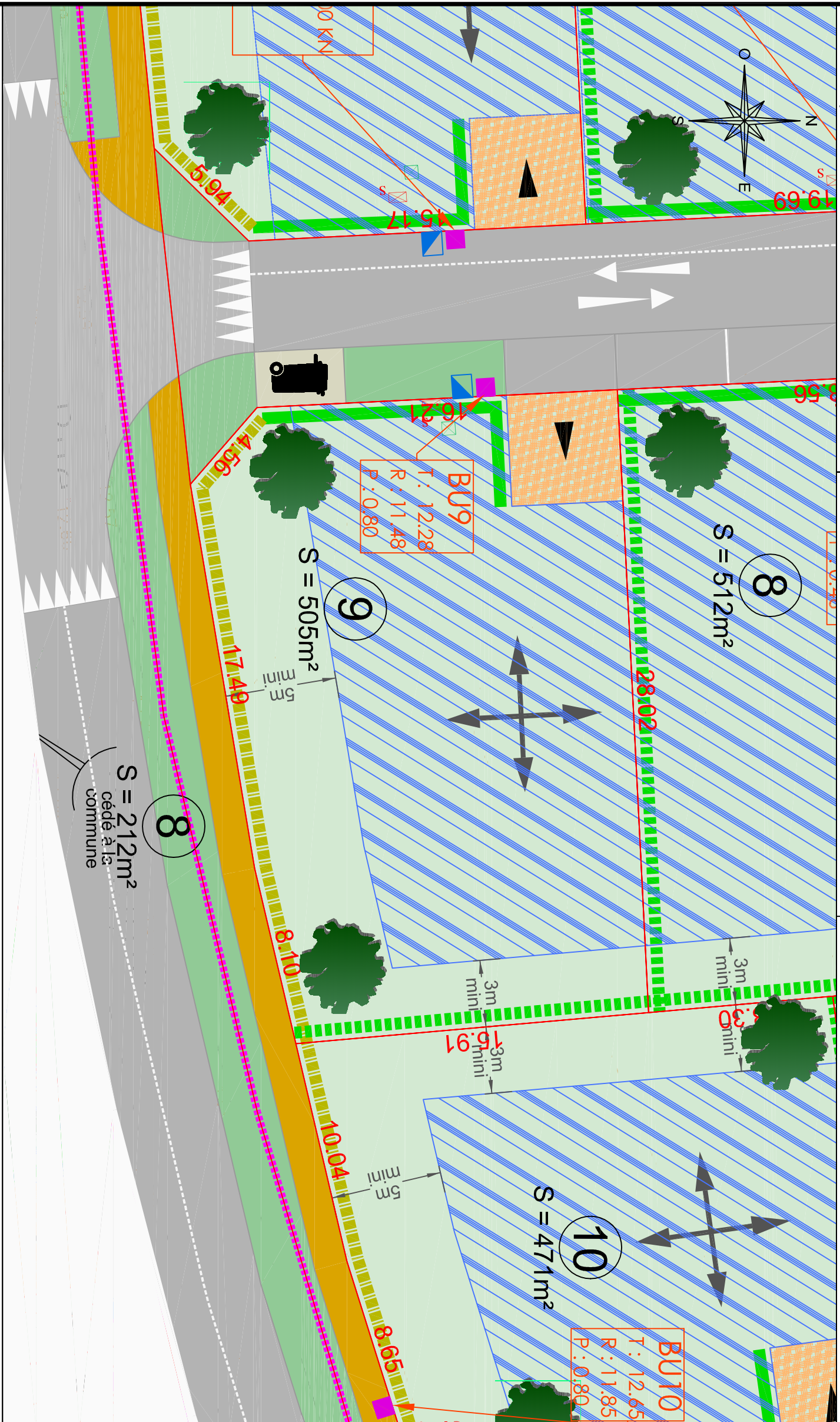


Tél : 02 32 40 05 13

Paysagiste



GAÏA PAYSAGISTE
213, rue du gros chêne
27910 FERUEL
02.35.34.00.66



LEGENDE EXISTANT :

- : Mur plâtre
- : Limite matricule
- : Bord de chaussée
- : Bordure
- : regard Eau Usées
- : regard Eau Pluviales
- : Chambre France Télécom
- : Signalisation routière
- : Eclairage public
- : Adosse existants
- : Support électrique
- : Support France Télécom
- : Coffret électrique
- : Coffret Gaz
- : Coffret Eau
- : Référence cadastrale
- : Borne ancienne
- : Borne nouvelle
- : Borne à 40
- : Borne incendie
- : Accès
- : regard Eau Usées
- : regard Eau Pluviales
- : Chambre France Télécom
- : Signalisation routière
- : Eclairage public
- : Adosse existants
- : Support électrique
- : Support France Télécom
- : Coffret électrique
- : Coffret Gaz
- : Coffret Eau
- : Référence cadastrale
- : Borne ancienne
- : Borne nouvelle

LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

- : Voie mixte en enrobé
- : Stationnement perméable
- : Béton
- : sable stabilisé
- : Cote altimétrique
- : Emplacement obligatoire des accès zone non constructible et non mise réservée aux entrées charretières (orthogonales à chaque lot) (aménagé en béton à la charge de l'acquéreur)
- : Chaleton d'une aile de présentation des bacs à déchets (à la charge de l'aménageur) (voir PA.8 programme des travaux)
- : Pose de 13 boîtes aux lettres en batterie (à la charge de l'aménageur).
- : Mur réalisé par l'aménageur
- : Mur entoilé ou en déco-pierre

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

- : Haie d'essences locales à planter à la charge des acquéreurs. Elle devra être plantée à 50 cm à l'intérieur des lots au droit des voiries, des espaces communs et des entrées charretières, des passages, des allées et des passages piétons. Une clôture pourra être envisagée à la haie à 1 m de la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- : Haie d'essences locales à planter à l'intérieur des lots au droit des limites concernées. Ces plantations devront être maintenues et entretenues par les acquéreurs. Une clôture pourra être posée sur la limite de propriété. (cf règlement écrit).
- : Plantation d'arbres à la charge de l'aménageur dont 2 arbres à grands développements
- : Plantation d'arbustes à la charge de l'aménageur
- : Massifs de plantes hélophytes dans les dépressions des noues et du bassin à la charge de l'aménageur
- : Plantation d'arbres à la charge de l'acquéreur
- : Banc posé à la charge de l'aménageur

LEGENDE IMPLANTATION :

- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLU communal
- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLU communal
- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement écrit et du PLU communal

LEGENDE RESEAUX :

- : regard de branchement
- : télécom 30x30 (tampon béton)
- : clienreau
- : Coffret de comptage électrique
- : Branchements G19/25 en polyéthylène PN16 sous fourreau Ø60 bleu et bouchée à dé complète
- : Boîte branchement eaux usées

Nota : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota* : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Nota*** : Les eaux de toitures seront acheminées dans des drainages à l'intérieur des lots, à la charge des futurs acquéreurs.